

République Française
Département de l'Orne
Mairie de Moncy

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers votants : 8

Date de convocation : 20 juin 2017

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal**

séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à dix-huit heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Daniel HATTEVILLE, Maire.

ETAT DES PRESENTS					
CONSEILLERS		Présent	excusé	absent	pouvoir
AUBRY	Sophie			X	
BLAIS	Mickaël	x			
CASTILLO	José	x			
CHARLOT	Géraldine	X			
DEVERE	Bruno	x			
DUVAL	Denis	x			
GUERIN	Laëtitia			X	
HATTEVILLE	Daniel	x			
LELAIDIER	Josiane		X		
MARCHAND	Didier	x			
VINCENT	Franck	x			

Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal nomme à l'unanimité le secrétaire de séance : Mickaël BLAIS

1 – Election d'un délégué et de 3 suppléants en charge des élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Monsieur HATTEVILLE a été désigné délégué et Messieurs CASTILLO, DEVERE et DUVAL ont été désignés suppléants.

Le procès-verbal a été affiché en mairie.

2 – Indemnités de fonction des élus

Dans la limite des taux maxima, le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux. Toutefois, dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité allouée au

maire sera fixée automatiquement à son taux maximal prévu par l'article L.2123-23 du CGCT, sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Vote** le taux de fonction du maire à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **Vote** le taux de fonction du 1er adjoint à 3.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **Vote** le taux de fonction du 2ème adjoint à 3.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **Dit** que l'indemnité sera versée mensuellement

3 – Demande de la part du Sports Loisirs de Moncy de l'occupation des anciens vestiaires de football pour en faire une salle de réunion.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la demande du SLM et décide de mettre à disposition de toutes les associations de la commune les anciens vestiaires de football.

4 – Bernard ROHEE fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2017, mais souhaite poursuivre son activité à temps partiel.

Le Conseil Municipal est favorable à la demande de temps partiel de Monsieur ROHEE.

Dans un premier temps, un contrat à durée déterminée de 3 mois, à mi-temps (soit 17h50) lui sera proposé dès le 03 juillet 2017.

Il sera demandé à Monsieur ROHEE de bien vouloir tenir un cahier du travail effectué afin que le Conseil Municipal se rende compte du temps passé sur diverses tâches et puisse s'adapter aux différents besoins de la collectivité.

5 – Décision modificative n°1 du budget.

Le maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES Augmentat° de crédits	RECETTES Augmentat° de crédits
D 023 : Virement à la section d'investissement	4000€	
R 73 : Impôts et taxes		4000€
INVESTISSEMENT		
R 021 : virement de la section de fonctionnement		4000€
D 23 : immobilisations en cours	4000€	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'approuver cette décision modificative

6 – Questions diverses : convention de participation aux dépenses scolaires 2016-2017.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de participation aux dépenses scolaires pour l'année 2016-2017, convention signée par Monsieur ROCA, Maire de la commune de VALDALLIERE, par Monsieur NURY, Président de la CDD Domfront-Tinchebray Interco et par Monsieur HATTEVILLE, Maire de Moncy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.